

**ASL DE LA CLAIRIÈRE**  
**PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 27 MARS 2014**

L'Assemblée Générale Ordinaire se tient dans le Grand salon du Château de Belleville.

**Ouverture de séance**

Monsieur Christian Lez, président de l'ASL, remercie les personnes présentes ou représentées et ouvre la séance à 20h35. Il présente **l'ordre du jour** :

1. Élection du bureau de l'assemblée (secrétaire et scrutateur(s)).
2. Rapport moral du Président.
3. Rapport d'activité du Syndicat.
4. Approbation du rapport moral et du rapport d'activité.
5. Présentation du compte de résultats et du bilan de l'exercice 2013.
6. Approbation des comptes de l'exercice 2013 et quitus au Trésorier.
7. Point d'information sur l'évolution de l'éclairage collectif.
8. Vote des résolutions concernant l'évolution de l'éclairage collectif.
9. Présentation du budget prévisionnel 2014.
10. Approbation du budget 2014 et vote de l'appel de charges.
11. Analyse des réponses au questionnaire

**Constitution du bureau de l'AGO selon l'article 12 des Statuts**

L'Assemblée Générale est présidée par le Président du Syndicat assisté d'un scrutateur choisi par elle ; elle nomme un ou plusieurs secrétaires.

- Président : Christian Lez
- Désignation du secrétaire de l'Assemblée : l'Assemblée générale désigne à l'unanimité Marie-Françoise Leudet comme secrétaire de séance.
- Désignation du scrutateur de l'Assemblée : l'Assemblée générale désigne à l'unanimité Bernard Lang comme scrutateur.

68 propriétaires sont présents et 38 représentés (soit 48.18 % des propriétaires), totalisant **128 627.7** (cent vingt-huit mille six cent vingt-sept et 7 dixièmes) **points** sur 264 184.75 (deux cent soixante-quatre mille cent quatre-vingt-quatre et soixantequinze centièmes) points soit **48.69 % des points**.

Il est à noter que MM. Blanchard, Roubert, Auguste et Oddou étaient présents ; ils n'ont pas pu signer car ils sont arrivés avant que les listes papier ne soient installées, mais ils ont été enregistrés sur la liste ordinateur.

**Rapport Moral**

❖ **L'ASL de "La Clairière"**

Le président présente l'ASL de "La Clairière" : 220 propriétaires dont 5 nouveaux arrivés en 2013 à qui il souhaite la bienvenue. Le bureau est composé de 11 syndics et un membre associé :

Lez Christian	Président	Gohier Gaël	Architecture
Asserin Olivier	Vice-président	Haïm Jean-Jacques	Trésorier
Baud Aliette	Espaces verts	Hascoët Corinne	Espaces verts
Boucher Roselyne	Trésorier adjoint	Leudet Marie-Françoise	Secrétaire adjoint, gazette et site Web
Bourée Jean-Éric	Architecture	Metzinger Gérard	Secrétaire
Dussaussois Caroline	Membre Associé (animations)	Unal Benoît	Voirie, convivialité

❖ **Les missions du syndicat**

Le président rappelle que tout propriétaire est membre de notre association administrée par un Syndicat constitué exclusivement de propriétaires bénévoles de notre quartier qui ont été élus. Ils ont mis en place une charte éthique. Le syndicat a pour rôle de porter le projet associatif défini dans nos statuts :

- ✓ La **création** de tous éléments d'équipements nouveaux ou de tous services d'intérêt commun ;
- ✓ Le contrôle de l'**application du Cahier des Charges** du Quartier ;
- ✓ La **gestion**, la garde, l'entretien et la police des biens communs ;
- ✓ La **répartition des dépenses** de gestion et d'entretien entre les membres de l'Association et le recouvrement des charges.

❖ **Rapport Moral**

**Finances**

- Le suivi des comptes est réalisé par deux syndics : Roselyne Boucher et Jean-Jacques Haïm.
- Toutes les factures 2013 sont payées : électricité, eau, contrat d'entretien des espaces verts.

- Banque unique (BNP) pour abriter la trésorerie (compte courant et livret A).

#### Fournisseurs

- Contrat avec l'EDF pour la quote-part de l'antenne télé avec Chevry 2.
- Contrat avec la Lyonnaise des eaux pour les points d'eau.
- Contrat avec la société SEVE pour l'entretien des espaces verts.
- Adhésion à l'ANCC qui est notre conseil juridique.
- Assurance « multirisque ensembles pavillonnaires » auprès de LIGAP.

#### Partenaires

- Contacts réguliers avec la mairie et ses services techniques (élagage de la route du Bois brûlé, évolution de l'éclairage collectif, entretien de la voirie, sécurité, surveillance).
- Contacts réguliers avec l'ASL de Chevry 2 (Commission architecture pour contrôle du respect du cahier des charges, traitement des dossiers architecture, évolution de l'éclairage collectif).
- Contacts réguliers avec les autres présidents d'ASL (réflexion commune, partage d'expérience).

Aucune question n'étant posée sur ce rapport moral, le président passe au rapport d'activité.

### Rapport d'activité 2013

#### 1. Projets annoncés lors de l'AGO 2013

##### Déploiement de la fibre optique

Après signature avec CAPS-THD du contrat de prêt à usage (établissement en concertation avec la Mairie de Gif Chevry 2 et CAPS-THD), des fibres ont été tirées des points de mutualisation jusqu'à nos points de branchements situés sur nos trottoirs. Le délai initialement annoncé a été respecté et le raccordement des domiciles a pu se faire début 2014. Nombreux sont les colotis présents qui sont désormais raccordés à la fibre.

##### Espaces verts

- ✓ Taille des haies, tonte des bordures, élagage d'une vingtaine d'arbres,
- ✓ Épandage d'engrais, ramassage des feuilles mortes et des papiers,
- ✓ Abattage de 3 gros arbres qui seront remplacés en 2014
- ✓ Aménagement de l'entrée principale.

**Architecture :** 8 dossiers soumis dont 3 refusés par la commission "architecture" de Chevry 2.

**Animations :** Le déjeuner en blanc a réuni à l'apéritif 80 à 100 personnes, dont M. Bournat, maire de Gif, et environ 60 personnes pour le déjeuner avec une dégustation de vins.

**Secrétariat :** Suivi des mutations et des comptes rendus de réunion.

##### Éclairage :

- ✓ Réparation des candélabres
- ✓ Participation au Groupe de travail pour la rénovation de l'éclairage public
- ✓ Constitution d'une réserve

#### 2. Opérations Groupées

##### Remplacement des portes d'entrées

Le bureau tient à votre disposition les devis de 5 fournisseurs ainsi que les règles à respecter. 22 propriétaires ont manifesté un intérêt pour cette opération.

##### Démoussage des toits et des pignons

Il est difficile de comptabiliser le nombre exact de maisons qui ont été traitées en 2013 mais si 15 maisons sont passées par l'opération groupée, on peut facilement penser que le double a été traité.

##### Ramonage

33 habitants ont bénéficié de tarifs préférentiels pour le ramonage des conduits de fumées en 2013.

##### Rénovation des verrières

L'opération est en cours de mise en œuvre. Depuis la fin de l'année 2013, le bureau dispose de devis pour 3 modèles de maisons différentes (Mogador, Jersey et Neuilly).

#### 3. Création de groupes de travail

##### 1) Groupe de travail sur l'évolution du Cahier des charges

###### Ses objectifs

- « Moderniser » le cahier des charges selon plusieurs possibilités
  - ✓ Intégrer des items nouveaux

- ✓ Régulariser certains items
- ✓ Compléter le cahier des charges
- Mieux informer : Démarche à suivre (commission d'architecture), mise à disposition de fiches techniques. On peut trouver les informations essentielles sur le site web : <http://www.asllaclairiere.fr/regles.htm>.

#### **Sa démarche**

S'informer au préalable auprès de la commission architecture de Chevry 2, prendre conseil auprès de ladite commission et à terme faire valider les évolutions proposées. Toute modification du cahier des charges devant être validée par Chevry 2, par une AGE avant d'être notariée, le travail est de longue haleine et la modification du cahier des charges sera présentée dès qu'un certain nombre d'articles sera concerné.

Pour mener cette réflexion un groupe de travail a été constitué.

#### **Constitution d'un groupe de travail dédié à l'évolution du CDC**

- Recenser les thèmes nécessitant un éclaircissement ou une adaptation : abris de jardins, clôtures, entretien des maisons, nuisances sonores, palette de coloris, pergolas, fermeture des porches, portes d'entrées et portes de garages, fenêtres et volets.
- Identifier les priorités pour 2013-2014
  - ✓ Abris de jardins
  - ✓ Palette de coloris
- Recenser les besoins concernant les abris de jardin et des priorités des habitants via un questionnaire.

#### **2) Groupe de travail : Gestion des Données**

Le bureau a mis en place des outils pour la gestion de l'ASL : connaissance des colotis (nom, adresse mail, téléphone), les types de maisons (modèles, surface des terrains...), les types de modifications réalisées (combles, sas, vérandas...), le suivi des points (calculs des SHON, SHON+)

#### **Les objectifs étant de**

- ✓ Améliorer la connaissance des espaces de la Clairière
- ✓ Mieux communiquer avec les habitants (adresses email)
- ✓ Mieux gérer les mouvements (ventes, changements de noms)
- ✓ Simplifier la gestion des points (traçabilité des SHON ajoutées)
- ✓ Proposer et organiser des opérations groupées d'achats de services (entretien, rénovations...)

#### **4. Communication**

Marie-Françoise Leudet présente les différents moyens mis en place en 2013 pour améliorer la communication : mode "papier" et mode "internet".

#### **Mode "papier"**

- Les **opérations groupées** proposées par des feuilles glissées dans les boîtes à lettres. C'est le moyen traditionnel de proposer des actions, il pourrait être facilité avec les adresses mail mais il reste le moyen le plus sûr de contacter tout le monde.
- Le **questionnaire** que nous vous avons proposé sur les abris de jardin et le stationnement. Il ne se voulait pas un véritable sondage et même si les résultats n'ont pas créé de réelle surprise, il nous a permis d'avoir une trace écrite de vos préoccupations. Le nombre de 83 réponses est plutôt encourageant.
- Le **bulletin** "Les Échos de la Clairière", bi-annuel : novembre et mai. Il permet d'aborder des sujets récurrents dans "la Clairière", de donner quelques conseils et de rappeler aussi certaines règles. Son ambition est de créer des liens.

#### **Mode internet**

- La **liste de diffusion** gérée par le webmaster a pour objet d'informer l'ensemble des colotis d'une action nouvelle ou d'un fait important. Son intérêt principal est la réactivité. [webmaster@asllaclairiere.fr](mailto:webmaster@asllaclairiere.fr)
- L'**adresse mail de l'ASL** pour vous adresser directement à l'ASL. [hameaudelaclairiere.asl@laposte.net](mailto:hameaudelaclairiere.asl@laposte.net)
- **Le site web**

L'ancien site avait été mis à jour en décembre mais un nouveau site a été créé en janvier : [www.asllaclairiere.fr](http://www.asllaclairiere.fr)

Marie-Françoise Leudet en présente les différentes rubriques et invite tous les colotis à lui proposer des améliorations et à contribuer à son contenu pour enrichir le site. Pour cela, il suffit de la contacter à l'adresse du webmaster : [webmaster@asllaclairiere.fr](mailto:webmaster@asllaclairiere.fr)

#### **Synthèse de l'activité du bureau syndical**

##### **Points de satisfaction :**

- Respect du budget.
- Présence assidue et proactive des membres du bureau (1 réunion par mois de 2 heures trente + réunions groupes de travail)
- Économie de 15 000 € à 20 000 € / an d'une charge syndicale professionnelle (devis fourni par un syndic privé).

- Constitution de groupes de travail.
- Amélioration des moyens de communiquer (site Web, adresses internet, gazette, questionnaire)
- Animations : Déjeuner en blanc
- Opérations groupées

### **Observations générales sur notre allée**

#### **1. Points de vigilance :**

- Respect du cahier des charges (hauteur des haies, entretien des façades et des toitures, pergolas non remises en place, poubelles non rentrées).
- Stationnement problématique (voir l'analyse des réponses au questionnaire faite en fin de réunion).
- Cambriolages, vols de véhicules. Pour information, un devis a été demandé à TSIP : le coût mensuel serait de 1750 € pour 4 à 5 rondes à horaire aléatoire par 24 heures. Les présidents d'autres allées ayant pris ce contrat, en présentent les avantages : effet dissuasif (la surveillance est connue des bandes organisées), une surveillance des points faibles (par exemple le triangle vert dans notre allée) et effet collatéral mais non négligeable : une personne atteinte de la maladie d'Alzheimer a été retrouvée à l'occasion d'une de ces rondes. Ce type de surveillance est un sujet qu'il nous faudra aborder, il faut y réfléchir.
- Nuisances sonores : respecter votre voisinage.
- Vitesse excessive de trop nombreuses voitures et camionnettes de livraison.

#### **2. Points particuliers :**

- Les palissades bordant les chemins piétons ont été détériorées à plusieurs reprises en 2013 et 2014. Comme la mairie avait financé les palissades bordant la V6, le président lui a demandé une nouvelle participation pour ces palissades bordant les chemins piétons empruntés par des personnes qui n'habitent pas La Clairière. La mairie a confirmé qu'elles ne font pas partie de leur périmètre d'intervention, qu'elles n'appartiennent pas non plus à l'ASL mais sont du domaine privé. Le bureau a pris acte de cette situation mais tout de même pris des renseignements sur le coût à envisager : le mètre linéaire serait de 250 €...
- Les tags sur les murs des chemins piétons relèvent du même problème que les palissades. La société PRONETT (M. Boutin : 06 22 21 86 11) peut être sollicitée pour les effacer.

#### **Questions de l'Assemblée :**

Mme Tartès demande où l'on peut se procurer les devis concernant la réfection des verrières et quelle somme il faut envisager. Jean-Éric Bourée répond de mémoire : Espace Soleil demande 2300 € pour une verrière de type Mogador, Véranda Soleil est beaucoup plus cher. Par contre il est concurrentiel pour les vérandas.

À ce propos, est précisée la différence entre vérandas (ou jardins d'hiver) et verrières. Une verrière est un ensemble de simples ou doubles vitrages assemblés dans un cadre rigide généralement métallique, qui a pour but d'apporter de la lumière. Les maisons de type Neuilly, Jersey, Mogador et quelques Chantilly ont des verrières composées de 3 modules alors que les Deauville ont une verrière composée de 2 x 3 modules.

Question de M. Vergely : Qu'avez-vous fait au sujet du non-respect de l'obligation d'entretien ? Une maison en particulier est en très mauvais état depuis plusieurs années.

Réponse de Christian Lez : Nous avons les mêmes difficultés pour faire respecter le cahier des charges que les bureaux précédents mais nous avons mis en place une approche en 2 temps : le premier est l'incitation via les opérations groupées ; le deuxième relève de la ténacité : l'approche de Christian Lez se veut mesurée, et il s'est entretenu avec le propriétaire de la maison concernée, qui se montre de bonne volonté – même s'il faut reconnaître que ce n'est pas suivi d'effet immédiat – et Christian Lez pense qu'avec une certaine obstination, on devrait parvenir à un résultat.

Les tags sur les murs relèvent du domaine privé mais qui est responsable de ceux sur les transformateurs ?

Réponse : l'ASL. Leur nettoyage fait partie des actions à mener.

M. Daley propose que pour éviter des tags "sauvages", l'on demande à des taggers de le faire ; ils se respectent entre eux. M. Faubreau précise que le service jeunesse de la mairie pourrait encadrer les tags, c'est en effet une action menée souvent avec succès. Un projet est alors élaboré car les tags peuvent être considérés comme des œuvres.

Le scepticisme règne dans l'assemblée... et la discussion ne va pas plus avant.

#### **Approbation du rapport moral et du rapport d'activité**

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le rapport moral et le rapport d'activité présenté en séance.

### Présentation du compte de résultats et du bilan de l'exercice 2013

Jean-Jacques Haïm présente les comptes d'exploitation et le bilan de l'année 2013. Il souligne qu'un seul propriétaire n'a pas payé ses charges et cela depuis deux ans. Comme il réside à l'étranger, Jean-Jacques Haïm s'est rapproché de l'agence qui gère les biens et a bon espoir de réussir à récupérer la somme due. Il souligne également l'économie faite de 7456 € qui sera peut-être utile si des travaux de voirie s'avéraient nécessaires. Il précise que la majorité des dépenses sont institutionnelles.

#### Questions de l'Assemblée

Henri Badoual : la ligne budgétaire concernant les espaces verts était de 17 500 €, or malgré l'aménagement de l'entrée tout n'a pas été dépensé ?

Le trésorier répond que la somme concernant l'aménagement de l'entrée figure sur la ligne des travaux exceptionnels.

M Daley : ne pourrait-on pas envoyer les appels de charges, les convocations par mail pour économiser les frais d'envoi en recommandé et pour éviter le déplacement au bureau de poste.

Ce serait en effet une solution à envisager mais il faudrait modifier les statuts et s'assurer par ailleurs que le destinataire accueille réception.

### Approbation des comptes de l'exercice 2013 et quitus au Trésorier

Résolution n°2 :

a - L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité en leur forme, teneur, imputation et répartition, les comptes des charges de l'exercice 2013, comptes qui ont été adressés à chaque copropriétaire, sans réserve.

b - L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, donne, à l'unanimité, quitus entier et définitif de sa gestion au trésorier pour l'exercice 2013.

### Projets 2014

#### Espaces verts

Outre l'entretien courant, trois projets se dessinent pour 2014 :

- **Les arbres** : élagage d'une autre vingtaine d'arbres et remplacement des 3 arbres abattus.
- **Le triangle** : pose de claustras aux abords des transformateurs et remplacement de la poubelle.
- **Les rondins** : remise en place de rondins neufs en bois sur les accotements.

#### Éclairage collectif

1- Décision d'adhérer ou non au groupement d'achat

2- Allocation d'une provision de 7000 €

**Architecture** : l'évolution du Cahier des charges qui est à l'étude du groupe de travail.

**Animations** : cette année la journée de la fête des voisins a été fixée le 8 Juin 2014 (dimanche de Pentecôte) sur la portion de rocade entre les n°165 et 175.

### Point d'information sur l'éclairage collectif et vote des résolutions correspondantes

Christian Lez présente le dossier en rappelant d'abord la situation telle qu'elle a été exposée dans le dossier joint à la convocation. Un groupe de travail réunissant l'ASL de Chevry2 et les services techniques de la Mairie a été constitué pour harmoniser les approches techniques et tarifaires des ASL et de la mairie. Après les élections, la mairie lancera un appel d'offres pour changer les points d'éclairage de la commune.

- Cet appel d'offres prendra en compte les **besoins cumulés** exprimés par la mairie et par les ASL.
- Un **choix restreint** de fournisseurs et d'installateurs a été fait.
- L'appel d'offres concernera les têtes d'éclairage, les mâts (si nécessaire), la **pose**, la **maintenance**, les **garanties de prix et de disponibilité**.
- Les besoins de la mairie et des ASL seront bien séparés.
- L'appel d'offres définira une durée de **contrat de 4 ans** avec garantie de prix et de disponibilité des produits.
- Les ASL de quartier passeront commande à l'ASL de Chevry2 qui passera commande aux fournisseurs.

Il présente ensuite les différents modèles qui sont retenus pour le choix définitif, les lieux d'implantation des lampadaires de démonstration, les avantages de l'éclairage par Led ; il rappelle les obligations de l'ASL et de la mairie en ce qui concerne l'éclairage et présente un tableau d'estimation du coût de l'opération.

Où voir les différents modèles ?

<b>THORN, modèles Avenue et Plurio Led</b>	<b>INDAL, modèle Century ampoule</b>	<b>LUDEC, modèle Novellum Led</b>
Allée du Champ Tortu (Led) Allée de la Bannière de Maupertuis Centre-ville Résidence du parc	Allée de la Sacletterie Le Mail Allée du Bois Carré Les Prés Mouchards	Allée du Lavoir

**Questions et remarques de l'Assemblée**

Alain Sanchez fait remarquer que si le coût pour 200 candélabres est de 60 000 €, on ne peut que penser que la commande de 2000 avec la mairie fera baisser les prix.

Un autre colozi s'inquiète de ne pas connaître les prix avant de s'engager, envisageant la possibilité que ce soit finalement plus cher.

Christian Lez répond que passant de 200 candélabres à 2000, il est difficilement imaginable que ce soit plus cher, mais il reconnaît qu'on ignore en effet les prix qui seront pratiqués.

Henri Badoual fait remarquer à son tour que puisque la mairie va bénéficier de ce changement, elle pourrait en geste d'incitation participer à la dépense des ASL. Christian Lez répond que la question a été posée et que la réponse est clairement négative.

On peut penser que le bénéfice se retrouvera dans les impôts locaux. Ce changement de candélabres est aussi un geste citoyen, un geste civique.

Benoît Unal fait remarquer que la mairie nous apporte la maîtrise d'ouvrage.

Un colozi demande sur quelle hypothèse le bureau s'est appuyé pour proposer une réserve de 7000 €. Pourquoi ne pas avoir demandé plus, 10 000 € par exemple, pour accélérer le processus ?

Jean-Jacques Haïm répond qu'on avait en effet envisagé 10 000 € mais qu'au vu de la réserve, il était inutile d'augmenter encore les charges. Il reste 4 ans pour décider du rythme des paiements et dès que l'on connaîtra le prix exact des candélabres, on pourra véritablement envisager la procédure : utiliser la réserve et la reconstituer après, augmenter la ligne budgétaire consacrée à l'éclairage.

M. Vergely ajoute que la dépense sera alors considérée comme des travaux exceptionnels.

La question du crédit est posée : Christian Lez répond que c'est une opération difficile à organiser dans une ASL car il faut obtenir l'accord de tous les propriétaires sans exception.

David Carrère demande quels seraient les avantages et surtout les inconvénients à ne pas adhérer au groupement d'achat. Sur le document joint à la convocation, les avantages et inconvénients du groupement sont évoqués mais pas ceux de ne pas adhérer.

Gérard Metzinger répond que le syndic de copropriétés est composé de bénévoles dont la mission première est de gérer les biens collectifs au mieux des intérêts de la copropriété. Or le mécanisme de passation de marché (matériels et prestations de mise en œuvre) est également complexe et doit respecter des règles strictes. C'est une affaire de spécialistes. Aussi, si nous décidions seuls, de remplacer l'éclairage de notre allée, comment faire face, à un chantier qui requiert des compétences en matière de négociation, pour la passation de commande, en matière juridique, pour s'assurer des meilleures garanties, en matière de maîtrise d'ouvrage pour contrôler la bonne fin des travaux ? N'ayant aucune des compétences requises, il nous a semblé que nous ne pouvions le faire sans être accompagnés de professionnels, ce que propose le groupement d'achat.

Dernière question : a-t-on idée de la durée de vie de ces équipements ? Il n'y a pas de certitude mais il est raisonnable de penser à une durée de 30 ans.

**Vote des résolutions concernant l'éclairage collectif**

**Résolution 3**

L'Assemblée Générale approuve à la majorité la décision de procéder au changement des 74 têtes d'éclairage et d'adhérer au groupement d'achat d'éclairage collectif, constitué par la mairie et l'ASL de Chevry 2, en vue de l'acquisition et de l'installation de points d'éclairage neufs (têtes d'éclairage et/ou mâts).

L'adhésion au groupement d'achat engage définitivement l'ASL de la Clairière à l'achat et au changement de 74 têtes d'éclairage dans un laps de temps de 4 ans.

**Contre : 1 (par procuration auprès de M. Bourée : Mme Badaroux, 1267.15 points)**

**Abstention : 0**

**Résolution n°4**

L'Assemblée Générale vote à l'unanimité le budget provisionnel de 7 000 € pour constituer une réserve en vue du remplacement à terme des points d'éclairage collectifs.

Question : La somme versée par un propriétaire pour ce budget prévisionnel est-il remboursable en cas de déménagement ?

La réponse de Jean-Jacques Haïm : oui, cette somme est remboursable par l'acheteur.

Le président précise que le bureau va faire en sorte d'organiser les prochaines AGO plus tôt dans l'année afin de ne créer de retard ni dans les décisions ni dans les perceptions de charges.

### Budget prévisionnel 2014

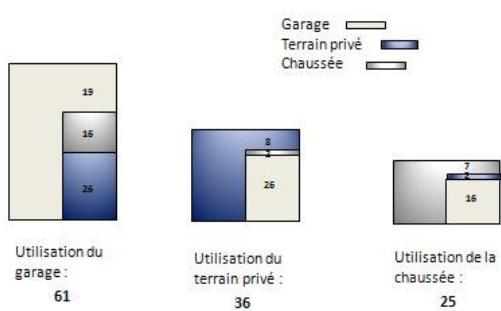
Le trésorier, Jean-Jacques Haïm, soumet le budget prévisionnel 2014 et présente les budgets comparés 2011-2014.

### Approbation du budget 2014 et vote de l'appel de charges

- c. Le compte des charges s'élève à 35 120 €. L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du budget prévisionnel de l'exercice 2014, approuve ledit budget **à l'unanimité**.
- d. L'Assemblée Générale, après délibération, vote **à l'unanimité** un appel de charges unique au prorata des points de chaque membre de l'Assemblée.
- e. L'Assemblée Générale vote **à l'unanimité** l'autorisation pour le trésorier à procéder aux appels de fonds correspondants

### Analyse des réponses au questionnaire

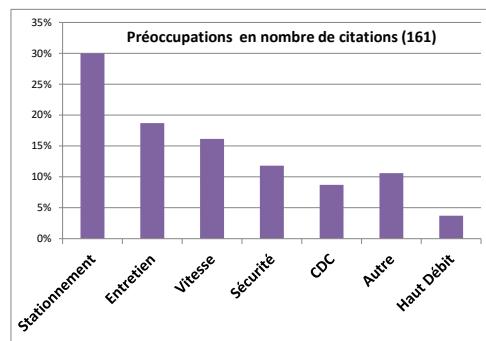
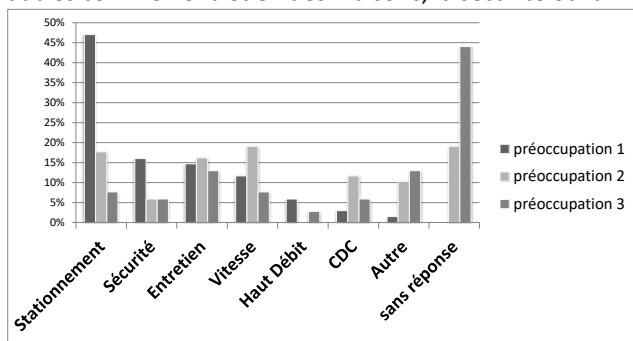
**Les abris de jardin :** il apparaît que peu nombreux sont ceux qui possèdent un abri de jardin (29%), que le souhait d'en avoir un ne se dessine pas nettement (14.5 % oui et 24% peut-être) mais que c'est une éventualité à prendre en compte pour que le Cahier des charges le permette sans les restrictions actuelles.



**Le stationnement** est le dossier le plus problématique : une première schématisation (qui ne se voulait pas un histogramme car les pourcentages n'auraient guère eu de sens sans le nombre de voitures) permet d'examiner les habitudes de stationnement, les différents cas de figure et leurs conséquences éventuelles sur l'environnement. Les trois figures reprennent les mêmes données mais mettent en avant l'emplacement. Il apparaît que même si une grande majorité (61 sur 83) utilisent leur garage, ils sont aussi obligés pour un autre véhicule d'utiliser, si ce n'est leur terrain privé (descente de garage pour la plupart) (26), une partie de la chaussée (16). Si on additionne tous ceux qui sont amenés à utiliser la chaussée pour se garer, cela fait 25 personnes sur 83 donc un tiers de ceux qui ont répondu.

À la question de savoir si le stationnement est un problème, 69 personnes (83%) répondent que ce n'est pas un problème pour eux (on ne sait pas si c'est un problème pour les voisins) mais 65 (78.3%) pensent que c'est un problème pour les visiteurs.

Si l'on observe enfin **les préoccupations**, on voit que se détache nettement cette question du stationnement mais aussi quelques autres comme l'entretien des maisons, la sécurité ou la vitesse.



Le bureau a donc la volonté de travailler sur le sujet du stationnement à partir des propositions et suggestions des propriétaires. Une boîte à idées sera mise à disposition des propriétaires via la liste de diffusion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h. Le bureau offre un pot amical pour des échanges conviviaux.

Pour le bureau, le secrétaire de séance

Secrétaire de séance : Mme Marie-Françoise Leudet

Président de l'AGO : M. Christian Lez

Scrutateur : M Bernard Lang